

PREFET DE LA CHARENTE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Nersac, le 16 mars 2017

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

**RAPPORT DE L'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSEES**

**SOCIETE SOVICRI
Chez Guérin
16300 CRITEUIL-LA-MAGDELEINE**

Objet : Actualisation de l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2014 autorisant la société SOVICRI à exploiter des installations de stockages d'alcools de bouche, de distillation et de conditionnement de vins au lieu-dit « Chez Guérin » commune de CRITEUIL-LA-MAGDELEINE.

P.J.: Projet d'arrêté préfectoral complémentaire.

Suite à la visite d'inspection réalisée par le service des installations classées le 22 novembre 2016, il s'est avéré nécessaire d'actualiser l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2014 autorisant la société SOVICRI à exploiter des installations de stockages d'alcools de bouche, de distillation et de conditionnement de vins au lieu-dit « Chez Guérin » sur la commune de CRITEUIL-LA-MAGDELEINE.

Ce point d'actualisation concerne la consommation d'eau.

1 Présentation du dossier du demandeur

1.1 - Le demandeur

La société SOVICRI est une société anonyme à responsabilité limitée (SARL). Le siège social est situé au lieu-dit « Chez Guérin » sur la commune de CRITEUIL-LA-MAGDELEINE.

Elle exerce une activité de distillation et de stockages d'alcools de bouche.

1.2 Le site d'implantation

L'établissement est implanté sur la commune de CRITEUIL-LA-MAGDELEINE au lieu-dit « Chez Guérin ».

Les parcelles cadastrées sont :

- section D n°190,193,194,496,645,646,664 et 665.

1.3 Les installations et leurs caractéristiques

1.3.1 Situation administrative

La SARL SOVICRI est actuellement soumise à autorisation pour ses installations de stockages d'alcools de bouche.

1.3.2 Présentation des installations

Le site de la SARL SOVICRI est dédié à la distillation et au stockage d'alcools de bouche..

Il est actuellement composé des bâtiments suivants :

- un local de distillation contenant 7 alambics de 25 hl de charge chacun,
- six chais de stockages d'alcools de bouche dont la quantité d'alcool susceptible d'être présente est de 1050 m³,
- douze cuves de vins pour une capacité de production annuelle de 27 000 hl,
- une tour aéroréfrigérante,
- un stockage de gaz de 12,5 t.

2 Point nécessitant un nouvel arrêté préfectoral complémentaire

2.2 Consommation et usage de l'eau

Le site de la Société SOVICRI est alimenté en eau par le réseau d'eau public et un puits. Le raccordement au réseau public comporte un dispositif de disconnexion.

L'eau du réseau public est utilisée pour les besoins domestiques (lavage des sols, sanitaires, lavabos) et le nettoyage du matériel, l'eau du puits pour le système de refroidissement

L'arrêté prévoit un volume total maximum de consommation d'eau de 225 m³. Or, les quantités réellement consommées sont de l'ordre 595 m³.

Le projet d'arrêté prévoit d'indiquer que les nouveaux besoins en eau sont de 595 m³ et non 225 m³.

3 Conclusions

La mise à jour de l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2014 autorisant la société SOVICRI à exploiter des installations de conditionnement de boissons alcoolisées et de stockages d'alcools à CRITEUIL-LA-MAGDELEINE au lieu-dit « Chez Guérin » ne constitue pas une modification substantielle de l'arrêté préfectoral.

Les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le projet d'arrêté complémentaire, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique et pour la protection de la nature et de l'environnement ;